

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Délibération : **2022-01- 7**
OBJET : **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA MISE EN PLACE D'UN ENVIRONNEMENT NUMERIQUE
DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ECOLES DE L'ACADEMIE
DE NANTES**
Nomenclature : 1.7.2

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 9

Absents : 0

Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : ANNEXES -
Courrier recteur et
convention.pdf

Le trente et un janvier deux mille vingt-deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON; Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Claude RINCE donne pouvoir à Romain MONDEJAR, Benjamin VACHET donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Augustin MOULINAS donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Margaux BOURRIAUD donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Mickaël MENDES, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Jean-Marc COLOMBAT, Alizée GUIBERT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Marie-Thérèse BERAGNE

Le rectorat de l'académie de Nantes propose aux collectivités territoriales d'adhérer à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail (ENT) dans les écoles primaires publiques pour la période 2022-2026 (annexe 1 : courrier du recteur de l'académie de Nantes).

Les écoles Pauline-Kergomard, Joseph-Fraud et Alexandre-Vincent ont manifesté leur souhait de bénéficier d'un ENT auprès de l'Enseignant Référent pour les Usages du Numérique (ERUN) des circonscriptions Orvault, Nort-sur-Erdre et Saint-Herblain.

Cet ENT se nomme e-primo. Il vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative du territoire qui le souhaitent, un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'internet.

Cette adhésion est cadrée par une convention (annexe 2). Elle précise les modalités d'organisation et de fonctionnement sur la durée du marché (juillet 2022 à juillet 2026), ainsi que le rôle de chacun des signataires (la collectivité intégrerait le comité de pilotage animé par le rectorat).

Cette adhésion présente trois avantages :

- L'opportunité de créer à la hauteur du département une communauté autour de l'usage de cette plateforme
- Au-delà des élèves des écoles entrant dans le périmètre du groupement de commandes, les services numériques constitutifs de l'ENT seront accessibles aux enseignants, aux parents ou responsables légaux de l'élève, aux agents territoriaux travaillant dans l'école, aux partenaires (sportifs, culturels...) travaillant avec l'école et, en partie, aux représentants de la collectivité locale et des services de l'Éducation nationale (inspecteurs de circonscription, conseillers pédagogiques...).
- L'opportunité de bénéficier d'un tarif préférentiel
- Sur le précédent déploiement, le montant à engager était de 1.80€/élève par an. Au total, 935 élèves sont scolarisés sur les écoles Pauline-Kergomard, Alexandre-Vincent et Joseph-Fraud sur l'année scolaire 2021-2022. Le coût total estimé est donc de 1683€/an.
- La facilitation de cette démarche d'achat pour notre collectivité
- Mandatement d'un coordonnateur, nommé par le rectorat, pour l'élaboration et le suivi du marché sur la durée totale de la convention.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'adhésion à ce groupement de commandes pour la mise en place d'un ENT dans les trois écoles publiques de la commune,**
- **DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires à la formalisation de ce projet.**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 31 janvier 2022
Alain ROYER, Maire

